

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

**Absents :** B. BISSUEL

*Procurations :* B. BISSUEL à J.C. TISSOT

**1. APPROBATION DU PV DU 20/07/2020**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents ce procès-verbal.

**2. BAIL DE LOCATION POUR UN APPARTEMENT AU-DESSUS DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'appartement de 75 m<sup>2</sup> a été loué à Mr Bernard BESSON et qu'il convient de valider le bail correspondant. Montant mensuel du loyer 300 € + 40 € de charges.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Arrivée de Mme Magali SABOT

**3. DELIBERATIONS MODIFICATIVES POUR BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre en place 2 délibérations modificatives :

- Budget communal : prise en compte de factures de voirie et de travaux école-mairie pour un montant de 25 500 €,
- Budget assainissement : en investissement des transferts de comptes sont effectués pour la somme de 2300 € sans incidence sur le budget.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

**4. APPROBATION D'AVENANTS SUR LES MARCHE CANTINE ET GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider des avenants sur les 2 marchés en cours ; ces avenants correspondent à des plus ou moins-values sur les marchés initiaux en raison des modifications apportées lors des chantiers :

- **Pour la cantine :**
  - lot n° 1 Ent. FUYATIER - 4 329.88 € H.T.
  - lot n° 2 GARDETTE + 548.44 € H.T.
  - lot n° 3 B. GIRAUD + 1 645.20 € H.T.
  - lot n° 4 SASU ARCHIMBAUD + 899.35 € H.T.
  - lot n° 6 Ent. THEVELEC + 819.41 € H.T.
  
- **Pour le groupe scolaire :**
  - lot n° 1 Ent. EGB ROUBI - 867.78 € H.T.
  - lot n° 3 Ent. LAURENT VILLECOURT + 899.90 € H.T.
  - lot n° 4 Ent. MURAT - 564.15 € H.T.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

## **5. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la possibilité d'obtenir des subventions par le Région Auvergne Rhône Alpes et le Département de la Loire dans le cadre des plans de relance suite à la crise sanitaire.

Il propose de faire une demande de financement pour les travaux d'amélioration des bâtiments communaux (école, cantine et appartements) auprès de ces organismes.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

## **6. LOCATION DES PARTIES CANTINE ET CUISINE DU BÂTIMENT « LA RUCHE »**

Monsieur le Maire propose aux élus que soit loué les parties cantine et cuisine de « La Ruche » pour des évènements familiaux et donne la parole aux membres de la commission « bâtiments » qui ont travaillé sur ce sujet.

Ces derniers présentent aux élus les modalités suivantes :

- nombre de personnes maximum autorisé : 50,
- prix de location : 150 € pour les félois et 200 € pour les personnes extérieures
- caution : 500 €
- location du vendredi soir au lundi matin (maxi 8h00)

L'ensemble des matériels présents dans la cantine seront mis à disposition (four, lave-vaisselle, réfrigérateur) mais pas la vaisselle de la cantine.

Le contrat correspondant doit être revu par les membres de la commission et sera adressé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il faudra être attentifs à minimiser les nuisances sonores car la salle est située en plein bourg.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils sont d'accord pour reprendre les locations au sein de la Salle du Temps Libre. Les élus sont d'accord et précisent que les locataires doivent se soumettre aux dispositions sanitaires préfectorales en vigueur.

## **7. COMMISSION APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du courrier de la Préfecture de la Loire stipulant que le nombre de délégués titulaires et suppléants est fixé à 3. L'ensemble des élus votent à bulletin secret et les membres sont les suivants :

- délégués titulaires : M. DELMAS, M. ALLIER, M. TISSOT.
- délégués suppléants : Mme VERNE, Mme MOLLON, Mme THOMAS.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

## **8. MODIFICATION N° 6 DU PLU**

Monsieur le Maire et Monsieur ALLIER, adjoint, rappelle que la commune a demandé au bureau d'études OXYRIA de réaliser des modifications du PLU. Il convient de valider le principe de mise à disposition de la modification simplifiée n° 6 qui porte sur une rectification du règlement. Les élus retiennent le principe d'une mise à disposition au public du dossier du 26/10/2020 au 2611/2020.

En parallèle devrait se tenir une enquête publique relative à la modification n° 05 du PLU.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

## **8. VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN AU HAMEAU DE SICE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que Mr ROBERT et Mme TISSOT avait demandé à acheter une bande de terrain qui jouxte leur propriété ; terrain d'une superficie d'environ 800 m2. La précédente mandature avait émis un accord de principe. Monsieur le Maire demande si la nouvelle assemblée est toujours d'accord et qu'un prix soit fixé au m2. Les élus sont d'accord et proposent le prix de 0.50 € le m2.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à la majorité (3 abstentions).

## **9. PROPOSITION D'UNE CONVENTION AVEC LA CC FOREZ-EST POUR UNE ASSISTANCE DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

Monsieur le Maire précise que la CC Forez-Est propose à ses membres la signature d'une convention pour une assistance administrative dans le cadre de passation de marchés publics. Cette convention n'est pas obligatoire mais permettrait une aide et des conseils juridiques dans le cadre des commandes publiques. Coût de la prestation : 30 € de l'heure, en cas d'utilisation de ce service d'assistance.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

## **10. SYNDICAT DU GANTET**

Afin de respecter les statuts du Syndicat du Gantet, il est nécessaire de nommer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Il faut donc modifier la délibération du 08/06/2020 comme suit :

- délégués titulaires : M. ALLIER, M. COSTA.
- délégués suppléants : M. LAFOUGERE, Mme MOLLON.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

## **11. QUESTIONS DIVERSES**

Isabelle MOLLON précise qu'un pique-nique a été organisé avec les ados le 05/09/2020 par la MJC de Bussièrès afin de mettre en place les nouveaux groupes pour cette nouvelle année (groupe 11/15 ans et + 15 ans).

La location des jeux achetés par la Junior Association pourrait se faire par le biais de la Bibliothèque municipale ; dossier à revoir.

Jean-Claude TISSOT indique que, dans une prochaine séance, il donnera des informations sur le plan énergétique qui sera mis en place.

Hervé GROSBELLET demande pourquoi l'impasse allant jusqu'à Mme Faye n'a pas été refaite dans le cadre des travaux de voirie. Il lui est répondu que cette partie n'était pas prévue a priori mais que renseignement sera pris auprès de J.F. Mathelin qui avait suivi le dossier dans la précédente mandature.

Il demande également pourquoi la DREAL n'a pas réalisé l'enquête relative aux nuisances sonores prévue après la mise en route de la 2 x 2 voies entre Neulise et Balbigny. Cette question sera posée à la DREAL.

Il fait également part d'une demande de M. J.Y. COTE concernant la voirie devant son entrée. S. Allier se rendra sur place. Monsieur le Maire rappelle qu'il est préférable que les administrés adressent leurs remarques et doléances auprès du secrétariat de mairie.

Il aimerait savoir si un panneau va être posé sur le bâtiment « La Ruche ». M. Verne lui répond que le CME aimerait mettre en place un panneau.

Il précise également qu'il serait bien de mettre des panneaux indicateurs vers le « rond-point » en bas du village car les gens ne savent pas où passer. M. le Maire répond que le Département doit s'en occuper.

Il évoque également le problème du stationnement des poids-lourds sur la place du village. M. le Maire répond que cela est effectivement un problème et que cela fait partie de la réflexion autour de l'aménagement de la place du village.

Il demande également où en est le dossier de l'aire de co-voiturage (l'actuelle est accidentogène et non aménagée). Monsieur le Maire va poser la question à la CC Forez-Est

Nathalie CRIONNET informe les élus que le planning de la bibliothèque a été fait le 24/08/2020. La réouverture de la bibliothèque est faite mais le démarrage est lent. Toutes les mesures sanitaires sont respectées.

Quelques travaux sont à terminer. Elle demande s'il est possible de prévoir un système pour mettre en place des expositions ainsi qu'une connexion internet.

En ce qui concerne l'étang de Félines, un curage est-il prévu ? Il lui est répondu que la commune est en attente de devis à ce sujet ainsi que pour le curage du fossé vers la propriété De Hennezel, de la voirie vers la Bessonnière et Nérondet.

Louis COSTA rappelle le problème de divagation des chiens. M. le Maire adressera un courrier au propriétaire. Il indique également que des personnes lui ont fait part de remarques, même réponse de M. le Maire, les administrés doivent s'adresser en mairie.

Il demande également si les administrés peuvent s'opposer à la pose d'un compteur Linky. M. le Maire répond oui si le compteur est à l'intérieur mais si le compteur est à l'extérieur Enedis peut le faire sans accord.

Cédric LEGAT précise que la Commission Communication s'est réunie pour la préparation des Brèves Félines (distribution cette semaine) et qu'au cours de cette réunion a été évoqué le dossier du site internet.

Il indique également que le projet de communication autour du lotissement est toujours d'actualité et qu'une réunion à ce sujet est prévu début octobre.

Sébastien ALLIER indique avoir reçu, avec Mr le Maire, l'entreprise EIFFAGE pour le projet de sécurisation des entrées de bourg.

Monsieur le Maire précise que des radars pédagogiques seront mis en place pour avoir une idée de la vitesse dans le bourg.

S. Allier précise que, dans le cadre du futur transfert de compétences assainissement collectif à la CC Forez-Est, une réunion a eu lieu en mairie le 10 septembre dernier. Il était accompagné de A. Billaud et D. Dutour. Une visite des ouvrages est prévue le 17/09/2020.

L'entreprise BASALDO est retenue pour le changement des plaques inox à la STEP des Charmeaux.

Il a relancé la CC Forez-Est, concernant le ramassage des ordures ménagères sur l'ancienne RN 82

Maryline VERNE précise que la rentrée scolaire s'est bien passée. Des réunions avant la rentrée ont eu lieu avec le personnel enseignant et le 31/08/2020 avec les agents et personnel enseignant. Le déménagement de la cantine a eu lieu le 09/09/2020 ; premier repas des enfants le 10/09/2020. Elle rappelle la collecte de jouets le 26/09/2020 (jouets neufs, d'occasion, livres) ; collecte le 26/09/2020 au bénéfice du Père Noël du Lundi et Les enfants des amis du monde.

Magali SABOT précise que, lors du phénomène canicule, les membres de la commission ont appelé les personnes recensées en mairie ; ces dernières ont apprécié cet appel.

Une réunion de la commission action sociale sera prochainement organisée.

En ce qui concerne le marché, un nouveau primeur va venir faire un essai début octobre.

Dossier Ferme de l'oasis toujours en stand-by mais accord reçu pour l'accès à l'eau.

Sébastien DELMAS précise que la mise en service de la chaudière à « La Ruche » sera effective le 24/09/2020.

Les travaux d'extension du groupe scolaire (ex maison Mathelin) se terminent. Pour cette année scolaire, la classe sera utilisée en salle d'activités (chorales, motricité...). Par contre, l'espace couchettes, située à l'étage, sera fonctionnel d'ici 15 jours ; rappel : accès direct depuis la maternelle.

En ce qui concerne le clocher de l'église, des rendez-vous seront pris pour des devis de réfection suite aux dégradations des pigeons.

Evelyne THOMAS évoque le problème de stationnement devant l'étang car cela est dangereux alors que le parking de la salle du temps libre est à proximité. Il y a aussi un problème de tri des poubelles de l'étang (containers de tri également à proximité) ; des affiches seront posées.

David CARRICONDO précise que le COPIL CME a décidé de recruter un nouveau membre ; contact sera pris avec des personnes.

Frédéric LAFOUGERE indique avoir reçu un courrier de l'ARS précisant que l'Hôpital Local de Saint Just la Pendue conservera ses lits SSR et EVC ; il avait fait un courrier pour le maintien de ce service de proximité.

Il a récemment rencontré Monsieur HURSTEL, en compagnie des 3 adjoints. M. Hurstel leur a présenté ses projets. Lors de cette rencontre, il a été convenu que, en ce qui concerne le jeu de piste proposé par le CME, un bilan sera établi chaque année et que la reconduction du jeu de pistes sera validée à cette occasion (en effet, le jeu de pistes emprunte des sentiers appartenant à M. et Mme Hurstel).

Il donne lecture des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) ; liste des membres établie par la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques).

Il précise également que la CC Forez-Est est dans l'obligation d'uniformiser avant le 01/01/2022 les modes de financement du ramassage des ordures ménagères. En effet, plusieurs modes coexistent actuellement (RI, REOM et TEOM). La décision sera prise début 2021.

**La prochaine séance publique du C. Municipal se tiendra le lundi 12 octobre 2020 à 20h00**

**Le Maire,  
Frédéric LAFOUGERE**

A blue circular stamp of the Commune de Saint-Marcel-de-Fénelon is visible, partially obscured by a large, stylized signature in black ink. The stamp contains the text 'COMMUNE DE SAINT-MARCEL-DE-FÉNELON' and 'LE MAIRE' at the bottom. The signature is a cursive, flowing line that loops around the stamp.